



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Notre Affaire à Tous publie 12 propositions juridiques pour un secteur aérien plus vert

Mercredi 22 juillet 2020

Suite aux études concernant le secteur aérien publiées par le Shift Projet ainsi que par le cabinet B&L évolution, une affirmation peut désormais être posée de manière indiscutable : pour espérer atteindre la neutralité carbone, le secteur aérien doit nécessairement décroître ses émissions. De plus, ces études confirment que l'espoir d'un avion vert est illusoire : il est donc nécessaire d'agir dès à présent. Afin de donner de la consistance à ces avertissements, l'association Notre Affaire à Tous s'est penchée sur les grands leviers cernés par les expertises afin de leur donner un corps juridique.

Ce travail juridique réalisé par Notre Affaire à Tous, concrétise 12 propositions juridiques, utilisant la démarche "éviter, réduire, compenser". Si elle est lourde à mettre en place, elle apparaît néanmoins réaliste.

Il s'agira donc dans un premier temps de comptabiliser les émissions de l'aviation civile, qui, rappelons le, ne sont aujourd'hui pas incluses au sein de la SNBC, l'objectif de neutralité y est donc illusoire. Dans un second temps les propositions se tournent vers les leviers juridiques permettant d'éviter, de réduire ainsi que de compenser les actuelles émissions du secteur. La compensation y est décrite comme un levier de dernier recours et complètement repensée comme un service public nécessitant une régulation extérieure aux acteurs privés. Enfin, l'échelle européenne est envisagée afin d'inscrire les efforts nationaux au centre d'une stratégie plus globale.

Loin d'être exhaustives ou aisées à mettre en place, les mesures proposées sont volontairement ambitieuses avec pour mot d'ordre « d'être à la hauteur ». Elles ont pour but de repenser globalement l'approche au secteur aérien afin d'éviter l'adoption de mesures solitaires dont les conséquences sont souvent profondément inégalitaires.

Pour Chloé Gerbier, juriste de Notre Affaire à Tous : *"En proposant un corps juridique à la baisse des émissions du secteur de l'aviation civile, nous ne prétendons pas poser le seul chemin envisageable vers une réduction des émissions du secteur mais nous désirons prouver que ce chemin est à notre portée."*

Contact presse :

Chloe Gerbier : 06 46 43 55 09 - gerbierchloe@gmail.com